



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Acces des locaux

Question écrite n° 9597

### Texte de la question

M. Jean-Francois Chossy appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public. Plus de deux ans apres la promulgation de la loi, est toujours attendue la publication d'un decret definissant les modalites d'application concernant les installations neuves ouvertes au public. Il lui demande en consequence si, conformement a la volonte du legislateur, ce decret, dont les modalites sont de nature a favoriser l'integration sociale des handicapes, sera publie tres prochainement.

### Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chossy Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9597

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4677

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 732